

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 026-2025

**CONVENTION
OCCUPATION
DOMAINE PUBLIC LA
GUINGUETTE**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 16 mai 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, ORLIANGES, FOURCHES, MANCI, SAGE

Absents excusés :

Mme POUGET
M. VILLETTE
M. RHODES (procuration à M. MAZEAUD)

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

Mme la maire rappelle au conseil municipal qu'un appel à concurrence pour la passation d'une convention d'occupation du domaine public – exploitation de la Guinguette, a été lancé.

Après étude des différentes candidatures, Mme la maire propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec la SAS MACEBE, cette convention fixant les modalités d'occupation, pour une durée de 7 ans.

Après lecture de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Adopte la convention temporaire d'occupation du domaine public
- Charge Mme la maire de signer la convention et les pièces s'y rapportant

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**